



## L'évolution qualitative des métiers du second œuvre

Lorsque l'on évoque les activités du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), ce sont souvent les métiers associés au Gros œuvre qui sont cités en premier (exemple : la maçonnerie, le terrassement et la conduite d'engins). Les métiers du Second œuvre sont moins connus et regroupent des métiers tels que plaquiste, soudeur, peintre en bâtiment, charpentier bois, ...

Quels sont-ils ? En quoi consistent-ils ? Quelles sont les compétences attendues à La Réunion ? Quelle est la situation de l'emploi dans ce domaine d'activité ? Quelle est l'offre de formation ? Autant de questions auxquelles l'OREF tente ici d'apporter des éléments de réponse.



# L'économie et l'emploi dans le second œuvre

## LE CHAMP DU SECOND ŒUVRE

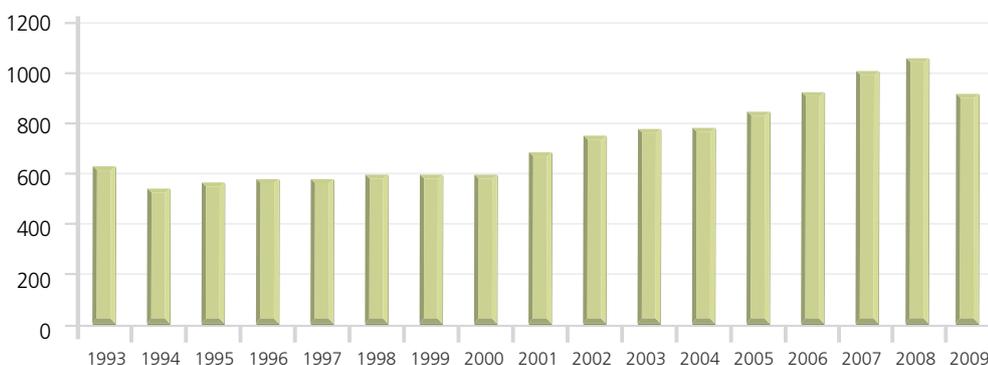
**L**e second œuvre est une activité du BTP. Il est défini comme l'ensemble des ouvrages complétant une construction pour sa fermeture, son isolation, sa distribution, ses revêtements, son confort,... Autrement dit, tout ce qui ne constitue pas la **structure porteuse de l'ouvrage est assimilé au second œuvre, par opposition au « gros œuvre »**. (cf tableau p.5)

## L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### Les années 2000, période faste

Après une relative stabilité durant les années 90, le nombre d'établissements employeurs du second œuvre connaît un véritable essor avec le développement de l'activité générale du bâtiment et des travaux publics (Grands travaux). Toutefois, la fin des années 2000 est à la fois marquée par la fin des grands travaux et le ralentissement général de l'économie mondiale qui a des conséquences notamment pour le secteur du BTP en France et à La Réunion. A partir de 2007, la crise du Bâtiment touche la métropole. A La Réunion, les activités du second œuvre sont concernées mais avec un léger effet de retard puisqu'elles arrivent en bout de chaîne de la construction. Ainsi, entre 2008 et 2009, 141 établissements disparaissent.

### ◆ NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS AU 31/12



(Source : Pôle emploi)

### Le poids relativement important des établissements du second œuvre dans l'économie locale

Au 31 décembre 2009, le secteur comptabilise 911 établissements employeurs sur 2506 entreprises. 2/3 des entreprises n'emploient pas de salariés et sont des entrepreneurs individuels ou des artisans. Le secteur représente 5 % des établissements et 5,5% des employeurs de l'île, tous secteurs économiques confondus.

### Une création d'entreprises dynamique

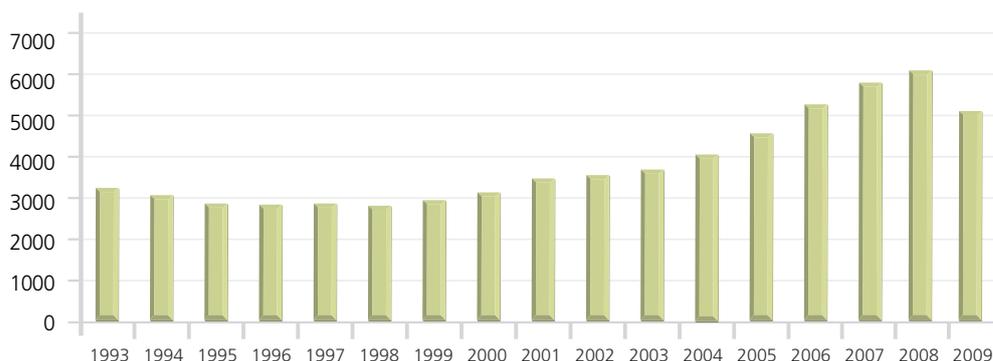
Près d'1/5 des établissements actifs en 2008 ont été créés au cours de cette même année (Source : Insee ; SIREN, fichier détail). Les créations ont été les plus fortes dans les filières de l'installation électrique (109), la peinture/vitrierie (92) et le revêtement de sols et murs (61). *A contrario*, les filières telles que l'isolation, la couverture ou la charpente ont compté moins de 5 créations d'entreprises par an.

### 45% des entreprises encore actives 5 ans après leur création

45 % des entreprises créées en 2003 sont encore en activité en 2008. Cette moyenne, établie sur l'ensemble des filières du secteur, masque toutefois des disparités entre celles-ci. Par exemple, seul un établissement sur 10 de la filière de l'installation d'équipements thermiques créé en 2003 survit en 2008. De même, le taux de survie dans la métallerie-serrurerie est passé de 67 % à 35 % en 2 ans.

## LA SITUATION DE L'EMPLOI

### ◆ NOMBRE DE SALARIÉS AU 31/12



(Source: Pôle emploi)

### Les salariés du second œuvre : 1/3 des effectifs salariés du BTP

Ces 5 161 salariés recensés dans le secteur au 31/12/2009 représentent un tiers des effectifs salariés du BTP et 4,8 % des effectifs salariés à La Réunion, tous secteurs économiques confondus. Les domaines de l'électricité, de la peinture et de la plomberie emploient le plus de salariés, puisqu'ils comptent respectivement pour 32 %, 18 % et 11 % des emplois du second œuvre (3 150 emplois salariés).

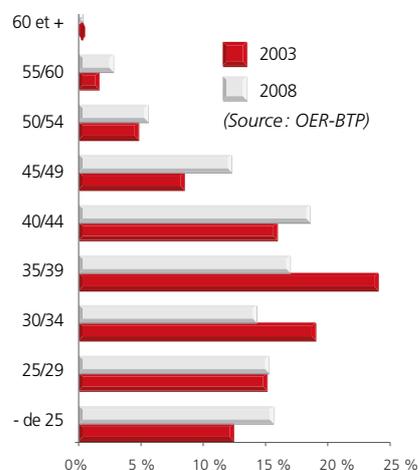
### Des effectifs vieillissants

En dépit du léger renouvellement des effectifs âgés de moins de 25 ans (de 12 % à 15 %) entre 2003 et 2008, le phénomène de vieillissement est amorcé au sein de la profession. En effet, la part des ouvriers âgés entre 25 et 39 ans passe de 57 % à 45 % et celle des 40 ans et plus passe de 30 % à 38 %. Ce constat se vérifie dans quasiment tous les domaines du second œuvre. Cette situation n'est pas sans poser de problème en termes de gestion des âges, notamment du point de vue de la santé au travail et du remplacement des départs en retraite.

### Le développement de l'emploi puis les effets de la crise

Durant la décennie 1990, les effectifs salariés du secteur sont restés globalement stables (aux alentours de 3 000). Le début des années 2000 rompt avec cette tendance en amorçant un accroissement du nombre des emplois et des entreprises. C'est sur la période 2004-2008 que cette augmentation a été la plus prononcée, notamment en raison des grands chantiers et du « boom » du bâtiment, avec un doublement des effectifs salariés (jusqu'à 6 100 en 2008). Si entre 2000 et 2008, le nombre d'emplois dans le second œuvre a été multiplié par 2, la baisse d'activité entre 2008 et 2009, fait perdre près de 1 000 emplois au secteur.

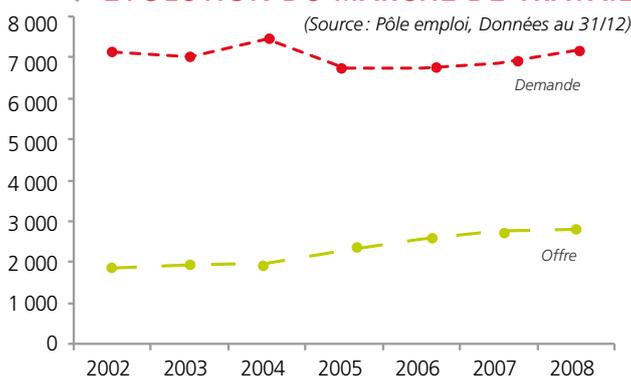
### ◆ COMPARATIF DE L'ÂGE DES SALARIÉS ENTRE 2003 ET 2008



(Source: OER-BTP)

## L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL SUIT L'ÉCONOMIE

### ◆ ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE TRAVAIL



(Source: Pôle emploi, Données au 31/12)

### Vers une tension sur le marché du travail

Au début des années 2000, le nombre d'offres d'emploi diffusé par Pôle emploi stagne alors que les demandes progressent. A partir de 2004, le marché connaît une période plus favorable. Les entreprises recrutent (+ 770 offres) et de façon concomitante, le nombre de demandeurs d'emploi régresse (- 600). Cependant, l'année 2008 signe un retour à une phase moins positive. Cette période combine en effet la fin ou la non réalisation des grands chantiers mais aussi le ralentissement de l'économie au niveau mondial et les prémices de la crise du BTP en France. Conséquence, le nombre de demandeurs d'emploi augmente (+ 320) et celui des offres se stabilise.

La baisse d'activité a rendu le marché du travail plus difficile pour les demandeurs d'emploi. Cette tendance devrait s'accroître en 2009.

### Des offres d'emplois moins pourvues que dans l'ensemble du marché du travail

En 2008, tous métiers confondus, 87 % des offres d'emplois enregistrées à Pôle emploi ont été pourvues. Les métiers du second œuvre connaissent, quant à eux, un taux de satisfaction des offres inférieur à cette moyenne (soit 79,9 %). Cet indicateur traduit de sérieuses difficultés de recrutement, dont les plus importantes concernent les métiers de couvreur (71,9 % de satisfaction des offres), d'ouvrier de

l'étanchéité/isolation (70,8 % de satisfaction) et de plombier (78,1 % de satisfaction). Dans cette configuration, les entreprises sont souvent amenées à chercher les compétences hors du département, ou à recruter via d'autres réseaux.

### Des besoins en compétences plus élevés et la persistance des difficultés de recrutement en encadrement

Les difficultés de recrutement sont principalement liées à l'inadéquation des profils des demandeurs

d'emploi avec les compétences recherchées par les entreprises. Si auparavant un diplôme de niveau V suffisait, les chefs d'entreprises recherchent aujourd'hui davantage de profils de niveaux IV (Bac) ou III (BTS, DUT...) des techniciens polyvalents, dotés d'une grande autonomie et alliant compétences techniques, commerciales et administratives. Or, le déficit de professionnels de l'encadrement intermédiaire et supérieur et la part importante de manœuvres chez les demandeurs d'emploi sur le marché est un des principaux facteurs expliquant cette inadéquation entre offre et demande.

## LE SECOND ŒUVRE : UN MARCHÉ QUI DEVRA ÉVOLUER

**Les motifs qui conduisent le second œuvre du BTP à évoluer sont multiples :**

**Défauts d'exécution dans les travaux à l'origine de nombreux sinistres...**

L'analyse des données relatives aux désordres constatés (SYstème de COLlecte et des DESordres) par l'observatoire de la qualité de la construction (OQC) montre que les défauts générant des désordres sont essentiellement dus à des défauts d'exécution, dans une forte proportion (93 %) par rapport à la France (80 %). Les produits utilisés ont été mal employés ou de façon inadaptée par rapport au résultat attendu. De même, l'OQC indique que certains matériaux utilisés (tôle pour la couverture, produits pour l'étanchéité des façades et toitures...) ne sont pas toujours adaptés.

**... particulièrement liés à l'étanchéité à l'eau.**

Selon le SYCODES, 79 % des sinistres déclarés à La Réunion sont liés à un défaut d'étanchéité à l'eau contre 56 % en France métropolitaine et concernent :

- **La couverture en grands éléments**, responsable d'un quart des désordres à La Réunion, contre 1 % au niveau national où cette technique est peu utilisée. En effet, selon l'OQC, notamment chez les particuliers, les toitures réalisées en tôles ondulées présentent des désordres d'infiltrations dus à un défaut (voire une absence) de la membrane d'étanchéité, y compris pour les terrasses dans les logements collectifs ;
- **Les façades**, qu'elles soient extérieures (couches d'enduits insuffisamment épaisses) ou intérieures (absence de doublage isolant) où la moindre infiltration est remarquée ;
- **Les ouvrants**, dont les sinistres sont 3 à 6 fois plus élevés à La Réunion que pour la France entière. En cause, des défauts de mise en œuvre de l'étanchéité en périphérie des menuiseries.

La question posée ici est celle de l'adaptation dans un contexte local du savoir-faire pour la pose et la mise en service des produits et installations. L'OQC pose la question des connaissances suffisantes concernant les techniques de drainage, la pose inversée de la membrane étanche pour les fondations, le traitement des façades pour l'étanchéité.

**Le second œuvre peu enclin à évoluer jusque-là**

Selon les professionnels rencontrés, le marché réunionnais serait peu enclin à permettre l'innovation dans son fonctionnement actuel et à divers niveaux, notamment celui :

- Des importateurs de matériaux qui concentrent leurs achats sur des produits basiques avec la certitude de les écouler au mieux sur le marché, *a contrario* des produits innovants ;
- Des entreprises du second œuvre qui sont des TPE et des PME pour plus de 95 % d'entre elles. Les chefs d'entreprises sont des hommes ou des femmes de terrain au final peu disponibles pour assurer des fonctions commerciales ou la recherche de l'innovation car absorbés par leur activité quotidienne. Les nécessités de chantier prennent le dessus et, par exemple, comme l'indique l'OQC, il n'est pas rare que lors de travaux de réfections de couvertures, la question de l'isolation ne soit pas évoquée. De ce fait, les mêmes produits et les mêmes modalités d'installation tendent à être maintenus dans le second œuvre. Dans un tel contexte, les critères de choix des matériaux sont, dans l'ordre hiérarchique : leur disponibilité, puis les prix et enfin les performances.

**... alors même que les marchés évoluent...**

Les appels d'offres et marchés publics sont un pan important de l'activité économique. Par exemple, dans le domaine de la charpente bois, alors qu'auparavant les appels d'offres incluaient tous les détails des études préalables (métré, calculs, etc.), ces dernières sont désormais à la charge de l'entreprise candidate. Or au regard du surcoût que représentent ces études, les appels d'offres sont de moins en moins accessibles aux petites entreprises et tendent du coup à être réservés à celles qui en ont les moyens ou qui ont des techniciens d'études dans leurs équipes. Ainsi, à La Réunion sur les 46 établissements spécialisés dans la charpente bois à La Réunion (Source : SIREN, INSEE) seule une minorité est à même de pouvoir faire appel à un bureau d'études.

Dans ce contexte, la commande publique peut être un catalyseur de l'innovation dans la mesure où les choix qu'elle fait, amènent à la commande de matériaux en masse, pouvant ouvrir la voie à l'arrivée de produits innovants sur l'île et à leur utilisation par les particuliers. Par exemple, le PVC a peu à peu supplanté le matériau bois pour les fermetures de bâtiments en métropole dès le milieu des années 1970, après que les maîtres d'ouvrage/bailleurs sociaux aient encouragé leur utilisation dans les HLM. Des commandes massives de matériaux/produits nouveaux peuvent être un élément déclencheur.

**... et que les technologies font évoluer les matériaux, produits, modalités de mise en œuvre**

Les clients sont de plus en plus au fait des technologies de construction modernes, des moyens de construction alternatifs, sur la base de matériaux durables, améliorant l'esthétique et/ou permettant notamment des économies d'énergie. Si le coût de ces produits reste encore un obstacle, la tendance depuis quelques années est à la personnalisation de la décoration des intérieurs de maison. Durant ces 5 dernières années, cette tendance s'est cependant démocratisée, et si certains propriétaires s'attachent à aménager leur habitat eux-mêmes, les professionnels du second œuvre peuvent apporter leurs conseils et être amenés à proposer des produits innovants. ■



**La commande publique peut être un catalyseur de l'innovation**



# Les métiers, les mutations des compétences et l'offre de formation

## QUELS SONT LES MÉTIERS DU SECOND ŒUVRE ?

A chaque domaine d'activité du second œuvre correspond un ou plusieurs métiers de référence tels que proposés dans le tableau ci-dessous :

Le Second Œuvre		
	Activités / filières	Métiers
Code NAF	Libellé NAF	Intitulé de métier
4321A	Installation électrique dans tous locaux	Electricien du bâtiment
4322A	Installation d'eau et de gaz en tous locaux	Plombier/plombier sanitaire
4322B	Installation d'équipements thermiques et de climatisation	Installateur d'équipements climatiques
4329A	Isolation	Ouvrier de l'isolation
4331Z	Plâtrerie	Plaquiste
4332A	Menuiserie bois et pvc	Menuisier bois (poseur)
		Menuisier bois
4332B	Menuiserie métallique et serrurerie	Soudeur
		Menuisier métallique (poseur)
4333Z	Revêtement des sols et des murs	Carreleur/dalleur/parqueteur
		Solier/moquetiste
4334Z	Peinture et vitrerie	Peintre en bâtiment
4391A	Charpente	Charpentier bois (poseur)
		Charpentier bois (technicien)
4391B	Couverture par éléments	Couvreur/couvreur poseur
4399A	Étanchéité	Ouvrier de l'étanchéité

## QUELS SONT LES MÉTIERS EN MUTATION ? QUELLES ÉVOLUTIONS ? QUELLES OFFRES EN MATIÈRE DE FORMATION ?

Les évolutions technologiques entraînent des mutations liées aux savoirs, savoir-faire et savoir-être, et ce notamment dans les activités professionnelles. En fonction des secteurs d'activités et des métiers, les évolutions sont plus ou moins rapides et plus ou moins profondes.

Dans la période de « crise de l'emploi » de cette fin de décennie, l'objectif recherché a été d'établir une cartographie des métiers du second œuvre et de leurs tendances d'évolution des compétences associées.

### 3 groupes de métiers ont été identifiés :

- Les métiers dont les compétences n'évoluent pas
- Les métiers aux évolutions modérées
- Les métiers en évolution importante

Les métiers dont les compétences n'évoluent pas	Les métiers aux évolutions modérées	Les métiers aux évolutions importantes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plombier sanitaire généraliste</li> <li>- Plaquiste/monteur en agencements</li> <li>- Carreleur/dalleur</li> <li>- Poseur de revêtements sols/murs / solier moquetiste</li> <li>- Soudeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Electricien du bâtiment</li> <li>- Installateur d'équipements climatiques</li> <li>- Plombier/plombier sanitaire spécialisés (poseur)</li> <li>- Menuisier bois (poseur)</li> <li>- Peintre en bâtiment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrier de l'isolation et de l'étanchéité</li> <li>- Charpentier bois (technicien d'usinage) et charpentier bois (poseur)</li> <li>- Couvreur/couvreur poseur</li> <li>- Menuisier métallique/aluminium</li> </ul>

Nous nous attacherons ici aux métiers en évolution. Ceux dont les compétences n'évoluent pas ne sont pas passés en revue.



## LES MÉTIERS EN ÉVOLUTION IMPORTANTE

### ➔ COUVREUR/COUVREUR POSEUR : UN BESOIN LOCAL EN COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

#### Le métier\*

consiste à effectuer la préparation et la pose des éléments de couverture (bardeaux, tuiles, tôles...) pour la mise hors d'eau de tous types de bâtiments, dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation, selon les règles de sécurité. Réalise la protection des parties en saillie et pose des systèmes d'évacuation d'eaux pluviales (gouttières, ...). Peut réaliser des travaux simples de charpente (Source : Pôle emploi).

Ce métier s'exerce en général avec un diplôme de niveau V. A La Réunion, le couvreur pose majoritairement des tôles, seul matériau utilisé pour les couvertures à l'exception des travaux de réhabilitation de patrimoine classé, nécessitant des compétences spécifiques.

#### Tendance d'évolution des compétences

Selon les professionnels, jusque récemment, les couvreurs-poseurs devaient plier et découper la tôle sur le chantier avant de la poser. L'industrialisation des procédés de fabrication des équipements tend à spécialiser le métier à la pose des équipements tout en permettant de réduire la pénibilité du métier et d'augmenter le rendement en surface couverte.

Les habilitations de travail en hauteur détenues par les couvreurs sont un plus pour leur insertion dans l'installation sur les toits de chauffe-eau solaires et panneaux photovoltaïques.

De ce fait, les entreprises recherchent des compétences liées à la pose. De plus, pour chaque produit vendu par le distributeur/importateur, un document technique est fourni, délivré par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), devant permettre une mise en œuvre de qualité par les professionnels.

#### L'offre de formation

En 2009/2010, les formations locales sont le CAP Couvreur avec 16 inscrits en première année. Le RSMA propose également une formation non certifiante.

Pour la profession, le référentiel de formation du CAP Couvreur est partiellement inadapté à l'exercice dans les entreprises locales, puisqu'axé sur des éléments de couverture tels qu'ardoises, tuiles, zinc, etc. Or, les entreprises utilisent quasi exclusivement de la tôle en couverture.

### ➔ MENUISIER MÉTALLIQUE/ALUMINIUM : À L'AVENIR PLUTÔT POSEUR QU'USINEUR ?

#### Le métier\*

consiste à préparer et poser toutes fermetures intérieures et extérieures métal, aluminium et PVC (portes, fenêtres, battants, volets roulants, grilles, murs, stores, clôtures, portes de garages,...) selon les règles de sécurité. Il peut installer et régler des automatismes de fermetures et entretenir, réparer, remplacer des éléments posés et leur système de fermeture. Ce métier est accessible soit, via un diplôme de niveau V menuiserie, métallerie soit via une expérience professionnelle dans ce secteur.

#### Tendance d'évolution des compétences

Selon les professionnels, si d'un côté le développement des constructions sèches (acier) devrait accroître les besoins de compétences en métallerie, notamment du fait du faible nombre d'entreprises dans ce domaine, de l'autre la standardisation des produits et leur préfabrication pourraient limiter le besoin à la pose et au montage plutôt que de véritables professionnels de la métallerie.

#### L'offre de formation

La formation initiale scolaire et en apprentissage est composée de 2 CAP, de 2 Bac Pro et 1 BTS uniquement en formation scolaire. 2 BP sont également disponibles en apprentissage. En 2008, le taux de réussite aux examens était de 63 %.

L'offre est localisée dans le Sud et l'Est pour les formations sous statut scolaire et dans le nord pour l'apprentissage. Pour les demandeurs d'emploi l'AFPAR propose un titre professionnel et le RSMA une formation non certifiante. La mise en place et l'utilisation de modules de professionnalisation des salariés serait un plus.



## OUVRIER DE L'ISOLATION ET DE L'ÉTANCHÉITÉ : DES BESOINS SANS FORMATION SPÉCIALISÉE

### Le métier\*

consiste à réaliser l'étanchéité et l'isolation des toitures, des terrasses, des murs ou des façades d'immeubles d'habitation, de maisons individuelles et de bâtiments industriels, selon les règles de sécurité.

Il peut réaliser l'isolation thermique d'installations et d'équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation par des travaux de calorifugeage.

### Tendance d'évolution des compétences

A La Réunion, il y a très peu de professionnels ayant la compétence isolation et étanchéité. Les besoins sont très importants actuellement.

### Une pratique peu répandue et des défauts d'exécution majeurs par manque de compétences :

Les constructions réunionnaises n'ont, jusque très récemment, jamais bénéficié d'isolants pour doubler l'intérieur des sols, murs et plafonds du fait des températures clémentes de l'île. La compétence «étanchéité» ayant jusque-là été déléguée aux professionnels de la peinture, cette absence de considération pour l'isolation a généré un défaut de compétences locales également dans le domaine de l'étanchéité, alors que La Réunion est une île en partie humide, dans les hauts et en période cyclonique. Il en résulte que 80 % des dégâts des eaux sont dus à un défaut d'étanchéité à l'eau alors qu'il est de 57,3 % pour la France entière.

### L'offre de formation

Pas de formation spécifique qualifiante dans l'isolation et l'étanchéité. Le RSMA propose une formation non certifiante dans le Sud.

### Des diplômes spécialisés existent mais ne sont pas proposés à La Réunion :

- CAP monteur en isolation thermique et acoustique
- Titre professionnel calorifugeur tôlier en isolation industrielle
- CAP étancheur du bâtiment et des travaux publics
- BP étanchéité du bâtiment et des travaux publics (Niveau IV)
- BTS Enveloppe du bâtiment

Pourtant pour les professionnels, les besoins de formation initiale et continue/professionnalisation sont très importants car jusque maintenant, les nouveaux salariés bénéficient de formations sur le tas par les plus anciens, perpétuant ainsi la transmission de pratiques professionnelles inadaptées. Le développement de formations de niveau IV et III serait adapté tout autant que la mise en œuvre d'un module spécialisé «tôle et grands éléments».



## CHARPENTIER BOIS : 2 VOIES PROFESSIONNELLES ?

### Le métier\*

consiste à monter une structure (charpente et ossature d'ouvrage), en bois ou en matériaux composites, composée d'éléments préfabriqués et le plus souvent pré-assemblés, selon les règles de sécurité.

Il peut entretenir et réhabiliter des constructions existantes et peut fabriquer des pièces, des ensembles et des ouvrages en bois et en matériaux composites. Il est accessible soit, via un diplôme de niveau V en construction charpente, menuiserie, couverture et/ou une expérience professionnelle dans ce secteur.

### Tendance d'évolution des compétences

Selon les professionnels, **le métier se spécialise dans le montage de structures usinées**, et la fabrication est de moins en moins effectuée par les artisans.

La tendance du marché montre que les structures bois (charpente et ossature des bâtiments) sont de plus en plus utilisées tant à La Réunion qu'en France métropolitaine. De plus, les structures sont de plus en plus réalisées en usines ou ateliers, les artisans étant sollicités pour les activités de montage.

Le métier tend donc à se diversifier vers :

- **Le montage d'ossatures bois** et non plus uniquement de la charpente. De ce fait, les professionnels recherchent des compétences de monteurs/leveurs qualifiés de niveau V,
- **La conception et l'usinage** des structures. Pour occuper ces fonctions, la profession recherchera des compétences de niveau BTS.

### L'offre de formation

En 2010, l'Education nationale propose une offre de formation complète de niveau V (CAP construction bois et CAP Charpentier bois), de niveau IV (Bac Pro Technicien constructeur bois) et de niveau III (BTS systèmes constructifs). Les niveaux V et un BP sont accessibles en apprentissage.

Les taux de réussite en formation initiale scolaire sont en moyenne de 53 % et de 33 % engendrant des difficultés de recrutement de techniciens encadrants qualifiés.

Bac Pro : Bac professionnel  
BEP : Brevet d'études professionnelles  
BP : Brevet professionnel  
BTS : Brevet de technicien supérieur  
CAP : Certificat d'aptitudes professionnelles

# LES MÉTIERS AUX ÉVOLUTIONS MODÉRÉES

## → ELECTRICIEN DU BÂTIMENT : DES FORMATIONS TECHNIQUES ADAPTÉES, COMMERCIALES À DÉVELOPPER

### Le métier\*

consiste à réaliser des travaux d'installation et de mise en service des équipements électriques dans des bâtiments à usage domestique, tertiaire et industriel selon les règles de sécurité. Il peut câbler et raccorder des installations très basse tension (téléphonie, informatique, alarmes, ...). Il peut effectuer des travaux de dépannage et de maintenance.

L'emploi est accessible avec un CAP/BEP en électricité. Un Bac professionnel et/ou Bac+2 (BTS/DUT) peut être demandé selon les activités et pour les postes d'encadrement d'équipe.

### Tendance d'évolution des compétences

Les professionnels indiquent que le matériel et le métier évoluent de façon importante dans ce domaine d'activité.

De ce fait, ils recherchent de plus en plus des personnes de niveau IV et III : des techniciens qualifiés, autonomes et polyvalents, alliant des compétences techniques, mais également à l'aise avec les fonctions commerciales et le conseil, de façon à proposer des solutions techniques adaptées aux besoins de leurs clients (diagnostic, optimisation des équipements...). Dans un contexte hyper concurrentiel, les entreprises auront à se démarquer par la qualité de leurs services.

### L'offre de formation

Une offre de formation initiale adaptée et étoffée allant du CAP au BTS. L'apprentissage est accessible uniquement dans l'ouest de l'île. L'offre correspond au besoin des entreprises. Il y a environ 500 inscrits en première année. En 2008, le taux de réussite à l'examen était de 84 % par la voie scolaire et de 54 % en apprentissage. L'offre de formation doit tenir compte des évolutions technologiques en adaptant les contenus de formation et former les stagiaires/salariés.

## → MENUISIER BOIS/POSEUR : UN MANQUE DE COMPÉTENCES DISPONIBLES

### Le métier\*

consiste à réaliser des travaux d'installation et de mise en service des équipements électriques dans des bâtiments à usage domestique, tertiaire et industriel selon les règles de sécurité. Il peut câbler et raccorder des installations très basse tension (téléphonie, informatique, alarmes, ...). Il peut effectuer des travaux de dépannage et de maintenance.

L'emploi est accessible avec un CAP/BEP en électricité. Un Bac professionnel et/ou Bac+2 (BTS/DUT) peut être demandé selon les activités et pour les postes d'encadrement d'équipe.

### Tendance d'évolution des compétences

Les rapports et les professionnels indiquent que La Réunion manque de compétences dans le domaine. En effet, la pose des fermetures constitue la troisième cause de sinistre dans les maisons individuelles, soit 10 % (contre 3,4 % au niveau national). Les professionnels soulignent un manque de motivation des jeunes pour cette profession.

La disponibilité de produits semi-fini à destination des particuliers concurrence les entreprises qui doivent mettre l'accent sur le «sur-mesure» et le conseil, dans une période où le bois est à la mode.

### L'offre de formation

Une offre de formation qualifiante adaptée et étoffée allant du CAP au Bac Pro. Une promotion comprend environ 400 élèves et apprentis. Cette filière a un taux d'abandon, de 20 % à 30 % entre les premières et deuxièmes années de CAP et BEP. En 2008, le taux de réussite était de 80 % en BEP et de 59 % pour les CAP et les Bac Pro. Selon la profession, ces sections sont méconnues des jeunes qui s'y orienteraient par «défaut», ce qui explique en partie les taux d'abandon.

## → INSTALLATEUR D'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET CLIMATIQUES/ PLOMBIER SPÉCIALISÉ CHAUFFE-EAUX SOLAIRES

### Le métier\*

consiste à réaliser des travaux d'installation, de mise en service de maintenance d'installations frigorifiques (froid commercial, froid industriel, ...) ou d'équipements de conditionnement d'air et de climatisation, selon les règles de sécurité et la réglementation. Il peut consister également à intervenir sur des installations de cuisines professionnelles et/ou effectuer des opérations de dépannage sur des installations de chauffage.

### Tendance d'évolution des compétences

Ces professionnels travaillent notamment à l'installation et la mise en service des Chauffe-eaux solaires (CES). Une mission de contrôle effectuée sur 300 CES montre notamment que 13 % sont non étanches, mal fixés, mal placés, mal intégrés dans le paysage (30 %), à mauvaise température (17 %). Également 30 % des clients manquent d'explications (30 %), n'ont pas de notices (80 %).

Les réglementations sont de plus en plus contraignantes avec l'obligation de détenir une carte professionnelle pour acheter des fluides frigorigènes, de détenir un outillage de qualité suffisante et approprié.

Les pratiques professionnelles changent et le volet technico commercial est à développer. Les professionnels privilégient les recrutements de niveau IV et III.

### L'offre de formation

L'offre de formation certifiante comprend 1 CAP, 2 BEP (disparaissant du fait de la réforme), 3 bac professionnels et 2 BTS. Chaque niveau est accessible via une formation en apprentissage. Une promotion comprend environ 400 jeunes. Cependant, elle semble manquer d'inscrits sur les formations de niveau IV. En 2008, les taux de réussite aux examens étaient de 67 % en moyenne dont 83 % par l'apprentissage.

L'AFPAP propose une formation de niveau V et le RSMA propose une formation non certifiante.

## → PEINTRE EN BÂTIMENT

### Le métier\*

consiste à réaliser les finitions et embellissements des surfaces par application de peinture, résine, vernis, après préparation manuelle ou mécanique des supports. Pose des revêtements muraux (papiers peints, tissus...).

Le peintre en bâtiment peut être amené à poser des revêtements de sol (moquette, linoléum, ...), des vitres, ...

L'emploi est accessible avec un CAP/BEP en peinture du bâtiment ou via une expérience professionnelle dans ce secteur sans diplôme particulier.

### Tendance d'évolution des compétences

Les gammes de produits obligatoires dès 2010 ont nécessité des adaptations dans les techniques d'application. Les fournisseurs locaux jouent un rôle important dans le transfert de compétences / connaissances aux chefs d'entreprise sur ces nouveaux produits.

La mécanisation de l'application de peinture est encore peu courante, malgré les gains de productivité engendrés. Elle pourrait le rester du fait des lourds investissements qu'elle nécessite.

### L'offre de formation

Elle propose près de 200 places par an en première année (hors BEP).

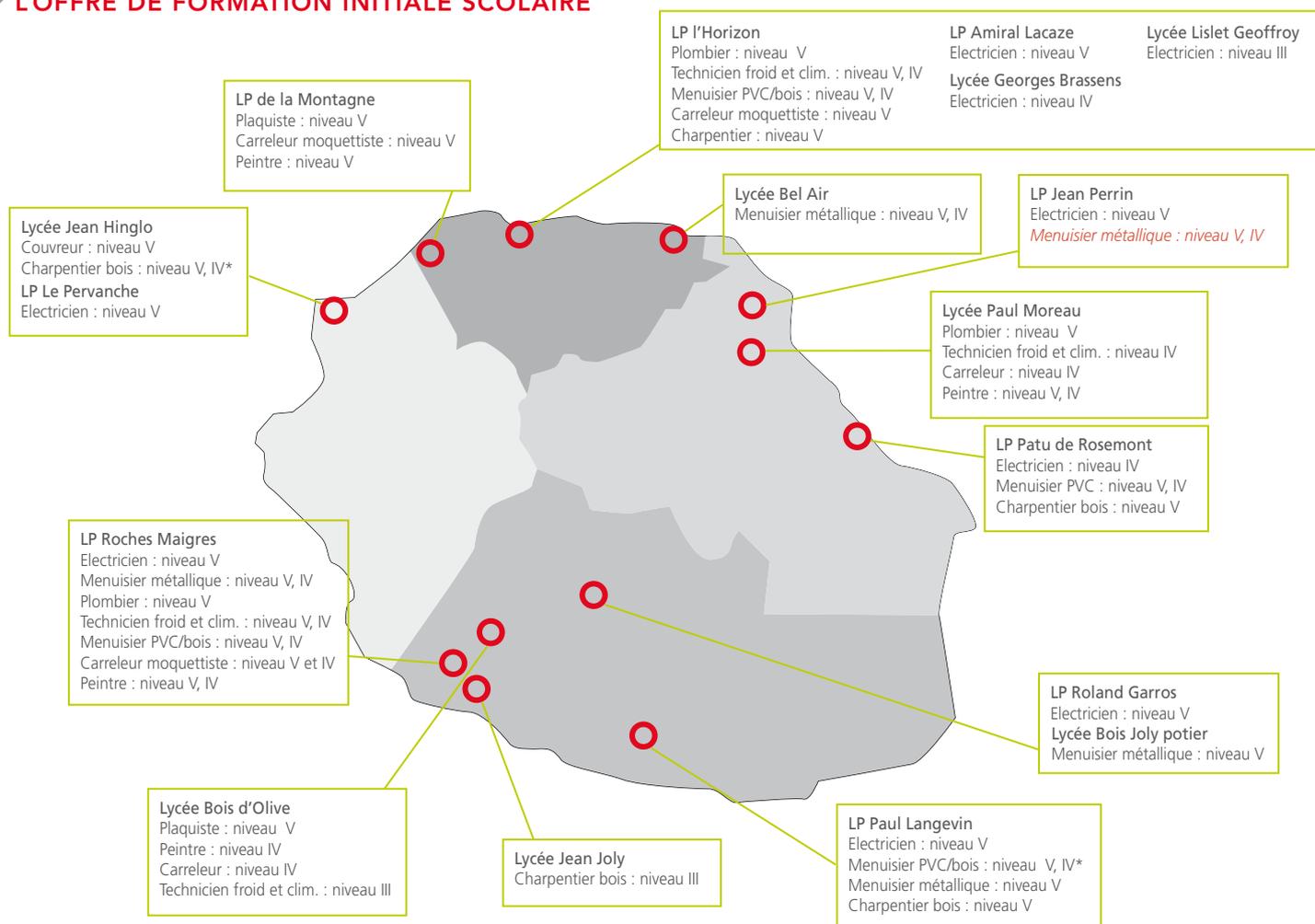
En 2008, 50 jeunes diplômés par an issus de formation initiale sont sortis, soit un taux de réussite à l'examen de 68 %.

Selon la profession, l'offre de formation est adaptée et suffisante tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, au regard de leurs besoins actuels.



# L'OFFRE DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

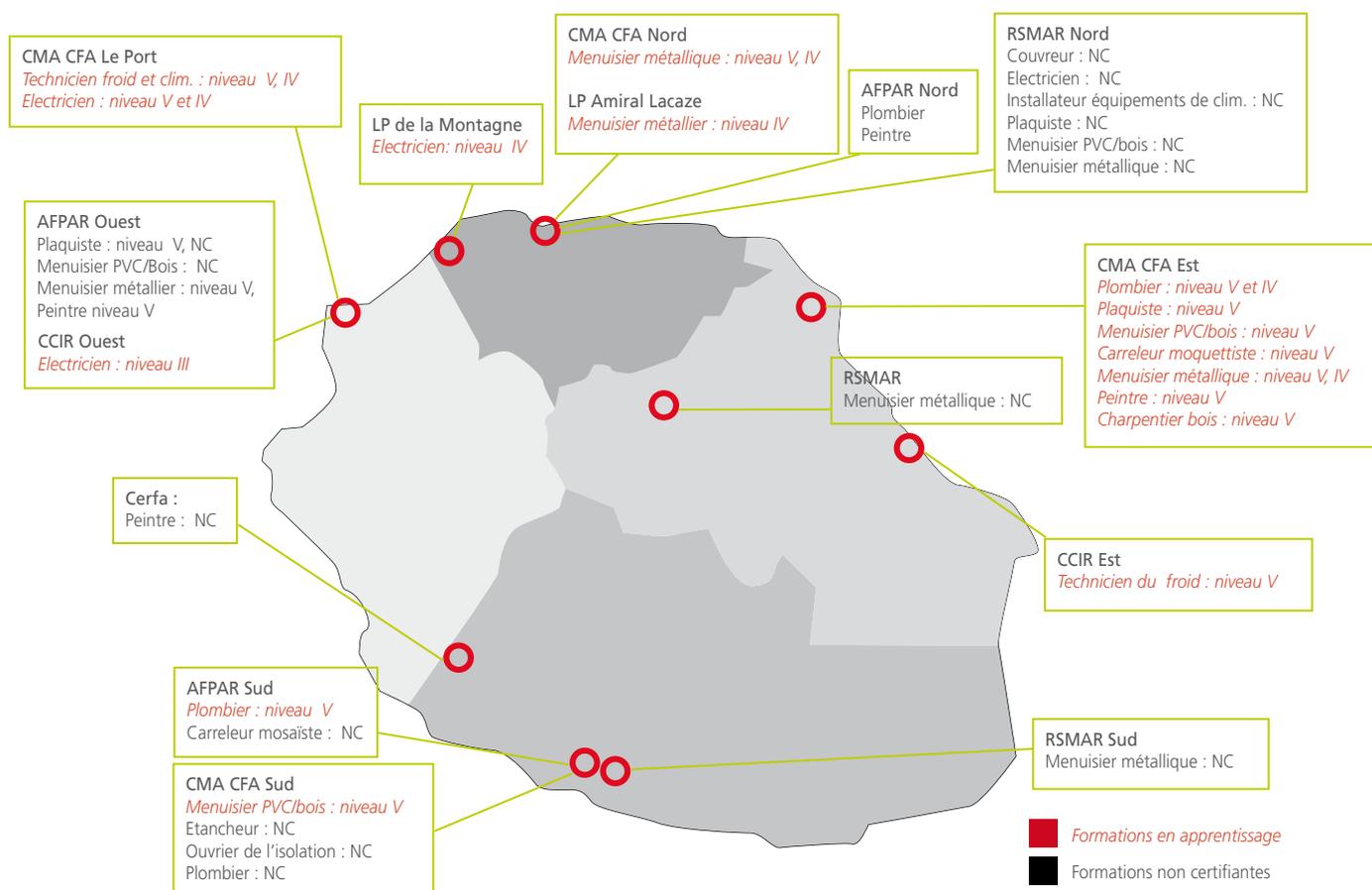
## ◆ L'OFFRE DE FORMATION INITIALE SCOLAIRE



\* : ouverture septembre 2010



## ◆ L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE ET CONTINUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI



## L'ENJEU MAJEUR : PROFESSIONNALISER LES ACTIFS

### Aider à pérenniser les entreprises

55 % des entreprises créées en 2003 n'existent plus en 2008. Cette forte mortalité s'explique par le fait que les chefs d'entreprises :

- travaillent seuls en très grande majorité ;
- sont mobilisés sur l'aspect technique de leur métier ;
- n'ont pas initialement de formation en gestion d'entreprise.

Le développement de leurs compétences en gestion d'entreprise pourrait améliorer ce taux.

### Favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences

Dans un contexte de mutations technologiques, techniques, de structuration du marché, et d'évolution des réglementations, il est crucial, d'actualiser les connaissances des acteurs dans ces domaines. La professionnalisation des actifs, qui ne peuvent que rarement profiter de partage d'expériences ou d'échanges de pratiques, au contraire des entreprises plus importantes, ancrées au sein d'un réseau (local, national ou international) est un enjeu majeur. Il en va de même pour la professionnalisation des donneurs d'ordre, Sociétés d'Economie Mixte (SEM) d'aménagement et plus généralement l'ensemble de la chaîne d'étude et de décision de la commande publique. De même, la professionnalisation sur des technologies et produits innovants pourrait concerner les élèves et stagiaires en formation.

### Développer le conseil et le sens du commerce

Selon l'OQC, les professionnels ont des difficultés à sortir du cadre de leur métier pour conseiller leurs clients sur une maîtrise globale de l'énergie, transversale à plusieurs corps de métier... Et ce alors même que les changements de technologies font évoluer les produits et installations et que les réglementations sont de plus en plus contraignantes insistant par exemple sur les économies d'énergie des installations. Le rôle des entreprises du second œuvre devient donc de plus en plus pointu tant d'un point de vue technique que de celui de conseil. C'est pourquoi la fonction commerciale et de conseil est importante et participera au développement de ces entreprises.

### Gommer les lacunes de l'offre de formation actuelle

Pour ce faire, il serait adapté de mettre en place des formations certifiantes (diplôme, titre) et/ou qualifiantes (reconnues par la branche) liées à la couverture, à l'isolation et à l'étanchéité, et en favoriser l'accès par une organisation modulaire et capitalisable.



**La fonction commerciale et de conseil est importante et participera au développement des entreprises.**





## Point de vue de l'Oref

Entre 1995 et 2008, le BTP a connu une forte hausse de son activité et de ses emplois. Depuis, la situation a évolué : le secteur connaît un ralentissement important (fin des grands travaux, crise économique). Néanmoins, les produits utilisés, les technologies déployées et les savoir-faire mis en œuvre évoluent fortement sous l'effet de l'innovation, mais également du fait des changements de législations et de normes.

Cette *Lettre de l'Oref* présente les métiers du Second œuvre du BTP. Elle dresse un état des caractéristiques des métiers, des principales formations et des changements à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux attendus. ■

Retrouvez l'offre de formation  
sur le portail grand public

 [formanoo.org](http://formanoo.org)



Directeur de publication  
Jean-René HOAREAU

Conception  
David NICOL  
Olivier GUYOT

Suivi de publication  
Gilda TINJUS

Adresse physique  
190, rue des Deux Canons  
Imm. Futura, RDC  
97495 Sainte-Clotilde Cedex

Tél. : 02 62 28 30 47  
Fax : 02 62 28 04 44

Courriel : [contact@cariforef-reunion.net](mailto:contact@cariforef-reunion.net)  
Site Web : [www.cariforef-reunion.net](http://www.cariforef-reunion.net)  
Portail grand public : [www.formanoo.org](http://www.formanoo.org)

LA LETTRE DE L'oref

